

CHAMPION IRON DÉPOSE LES ESTIMATIONS MISES À JOUR DE SES RESSOURCES ET RÉSERVES MINÉRALES ANNONCÉES ANTÉRIEUREMENT POUR SON SITE MINIER DU LAC BLOOM

Montréal, le 3 octobre 2023 [Sydney, le 4 octobre 2023] - Champion Iron Limited (TSX : CIA) [ASX : CIA] [OTCQX : CIAFF] (« Champion » ou la « Société ») annonce le dépôt sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca, auprès de l'ASX à l'adresse www.asx.com.au et sur le site Web de la Société à l'adresse www.championiron.com, de son rapport technique portant sur les estimations de ressources et de réserves minérales et le plan minier sur la durée de vie de la mine (« DVM ») pour le complexe minier du Lac Bloom (« Lac Bloom ») préparé conformément aux dispositions du *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers* (le « Règlement 43-101 ») et du chapitre 5 des règles d'inscription de l'ASX, intitulé « Mineral Resources and Mineral Reserves for the Bloom Lake Mine, Fermont, Québec, Canada », élaboré par BBA Inc., SRK Consulting (U.S.), Inc., Soutex et Minerai de fer Québec inc., et daté du 28 septembre 2023 (le « rapport technique 2023 »).

Les estimations de ressources et de réserves minérales pour le Lac Bloom dont il est question dans le rapport technique 2023 ont été annoncées antérieurement par la Société le 22 août 2023 (heure de Montréal) / 23 août 2023 (heure de Sydney) (le « communiqué »). La Société n'a connaissance d'aucune nouvelle information ou donnée qui aurait une incidence importante sur l'information incluse dans le communiqué et confirme que toutes les principales hypothèses et tous les paramètres techniques qui sous-tendent les estimations dans le communiqué et dans le rapport technique 2023 s'appliquent toujours et n'ont pas subi de changement important.

Tel qu'indiqué dans le communiqué, le plan minier optimisé confirme la DVM de 18 ans, basée sur les réserves minérales. Il indique aussi des possibilités de prolonger les opérations au-delà du plan sur la DVM, avec une augmentation de 40 % des ressources mesurées et indiquées, en plus d'une augmentation de 360 % des ressources présumées. Parmi les autres faits saillants du rapport technique 2023, citons notamment une récupération métallurgique moyenne du fer de 82,0 %, une teneur d'alimentation de l'usine de 28,6 % Fe et une production annuelle moyenne de 15,2 millions de tonnes métriques humides de concentré de minerai de fer de haute pureté à 66,2 % Fe.

À propos de Champion Iron Limited

Champion, par l'entremise de sa filiale entièrement détenue Minerai de fer Québec inc., détient et exploite le complexe minier du Lac Bloom, situé à l'extrémité sud de la Fosse du Labrador, à environ 13 km au nord de Fermont, Québec. La mine du Lac Bloom est une mine à ciel ouvert avec deux concentrateurs qui s'alimentent principalement en énergie hydroélectrique renouvelable. Les deux concentrateurs ont une capacité nominale combinée de 15 Mtpa et produisent du concentré de minerai de fer à haute teneur (66,2 % Fe) avec de faibles teneurs en contaminants et ont prouvé leur capacité à produire un concentré de qualité supérieure destiné à la réduction directe (67,5 % Fe). En janvier 2023, la Société a annoncé les résultats positifs d'une étude évaluant la valorisation de la moitié de la capacité de la mine du Lac Bloom en un minerai de fer destiné à la réduction directe et a approuvé un budget initial pour faire avancer le projet. Les produits de minerai de fer à haute teneur et à faible contamination du Lac Bloom ont su se mériter une prime par rapport au prix de référence Platts IODEX pour le minerai de fer à 62 % Fe. La Société expédie son concentré de minerai de fer du Lac Bloom par rail jusqu'au port de chargement situé à Sept-Îles, Québec, et l'a vendu à ses clients partout dans le monde, incluant en Chine, au Japon, au Moyen-Orient, en

Europe, en Corée du Sud, en Inde et au Canada. En plus du Lac Bloom, Champion possède également un portefeuille de projets d'exploration et de développement dans la Fosse du Labrador, incluant le projet Kamistiatusset situé à quelques kilomètres au sud-est du Lac Bloom, et le projet de minerai de fer de Consolidated Fire Lake North situé à environ 40 km au sud du Lac Bloom.

Mise en garde à propos des énoncés prospectifs

Le présent communiqué de presse renferme de l'information et des énoncés qui peuvent constituer de l'« information prospective » aux termes des lois sur les valeurs mobilières applicables. Les énoncés prospectifs sont des énoncés qui ne sont pas des faits historiques et qui sont généralement, mais pas toujours, identifiés par l'emploi de termes comme « planifie », « s'attend à », « budgète », « est prévu », « estime », « continue », « prévoit », « projette », « prédit », « a l'intention de », « anticipe », « vise », « cible » ou « est d'avis », ou toute variation de ces termes, y compris leurs négatifs, ou des énoncés à l'effet que certaines actions, événements ou résultats « peuvent », « doivent », « pourraient », « devraient », « pourront » ou « devront » survenir, se réaliser ou être entrepris. Les énoncés prospectifs comportent des risques inhérents, des incertitudes et d'autres facteurs qui ne peuvent être prédits ni contrôlés par la Société.

Énoncés prospectifs spécifiques

Tous les énoncés autres que les énoncés de faits historiques compris dans le présent communiqué de presse qui concernent des événements futurs, des développements ou des réalisations que Champion s'attend à voir se réaliser sont des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs comprennent, entre autres choses, les attentes de la direction concernant : (i) la durée de vie de la mine du Lac Bloom, les taux de récupération, la production, les retombées économiques et autres; (ii) le projet visant à valoriser le concentré de minerai de fer du Lac Bloom à une teneur plus élevée en fer avec une plus faible concentration de contaminants et à convertir près de la moitié de la capacité nominale accrue de 15 Mtpa du Lac Bloom afin de produire commercialement du minerai de fer destiné à la réduction directe; (iii) la production et les taux de récupération ciblés et la performance de la Société; et (iv) la croissance et les opportunités de la Société en général.

Énoncés prospectifs réputés

Les énoncés portant sur des « réserves » ou des « ressources » sont jugés comme étant des énoncés prospectifs puisqu'ils impliquent une évaluation implicite, basée sur certaines estimations et hypothèses, à l'effet que les réserves et les ressources décrites existent dans les quantités prédites ou estimées et que les réserves pourront être exploitées de façon rentable. Les réserves et les ressources réelles pourraient être plus ou moins importantes que les estimations dont il est question dans les présentes.

Risques

Bien que Champion croie que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont basées sur des hypothèses raisonnables, de tels énoncés prospectifs sont sujets à des risques, incertitudes et autres facteurs connus et inconnus, dont la plupart sont hors du contrôle de la Société, ce qui peut faire varier substantiellement les résultats, performances ou accomplissements réels de la Société par rapport à ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans ces énoncés prospectifs. Des facteurs susceptibles de causer de telles variations entre les résultats réels et ceux indiqués dans les énoncés prospectifs incluent, sans s'y limiter : (i) les résultats des études de faisabilité; (ii) les changements aux hypothèses utilisées dans le cadre des études de faisabilité; (iii) les délais dans les projets; (iv) le moment et l'incertitude du passage de l'industrie sidérurgique au vert et aux fours à arc électrique; (v) la disponibilité continue de capital ou de financement ainsi que l'état général de l'économie, du marché et des affaires; (vi) les incertitudes générales économiques, concurrentielles, politiques et sociales; (vii) les prix futurs du minerai de fer; (viii) les futurs coûts de transport; (ix) des défaillances des usines, des équipements ou des processus à opérer comme prévu; (x) des retards dans l'obtention d'approbations gouvernementales, de permis nécessaires ou dans l'achèvement d'activités de développement ou de construction; et (xi) les effets de catastrophes et de crises de santé publique, incluant l'impact de la COVID-19 sur l'économie mondiale, le marché du minerai de fer et les opérations de Champion; ainsi que les facteurs traités dans la section sur les facteurs de risque du rapport annuel de 2023, de la notice annuelle et du rapport de

gestion pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2023 de la Société, disponibles sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca, auprès de l'ASX à l'adresse www.asx.com.au et sur le site Web de la Société à l'adresse www.championiron.com. Rien ne garantit que cette information se révélera exacte, les résultats réels et les événements futurs pouvant être sensiblement différents de ceux prévus dans l'information prospective. Les lecteurs ne doivent donc pas se fier outre mesure à l'information prospective.

Mises à jour ultérieures

Toute l'information prospective de Champion dans le présent communiqué de presse est donnée en date des présentes ou à toute autre date spécifiée dans les énoncés prospectifs et est fondée sur les avis et les estimations de la direction de Champion et sur l'information dont la direction dispose à la date des présentes. Champion décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser son information prospective, notamment à la lumière de nouveaux renseignements ou d'événements futurs, à moins que la législation ne l'y oblige. Si la Société publie une mise à jour de l'un ou de plusieurs des énoncés prospectifs, l'on ne doit pas supposer que d'autres mises à jour suivront à propos de ces énoncés prospectifs ou d'autres énoncés prospectifs. Champion met en garde le lecteur à l'effet que la liste de risques et d'incertitudes ci-dessus n'est pas exhaustive. Les lecteurs devraient considérer les facteurs ci-dessus avec attention, ainsi que les incertitudes qu'ils représentent et les risques qu'ils comportent.

Personne qualifiée

M. Vincent Blanchet, P. Eng., ingénieur chez MFQ, l'exploitant du Lac Bloom, est une PQ tel que défini par le Règlement 43-101 et a révisé et approuvé ou a préparé, selon le cas, la divulgation des informations scientifiques et techniques contenues dans le présent communiqué de presse. La révision et l'approbation de M. Blanchet ne s'appliquent pas aux énoncés portant sur la connaissance de la Société de nouvelles informations ou données ou de changements importants aux principales hypothèses et aux paramètres techniques qui sous-tendent le rapport technique 2023. M. Blanchet est membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

Pour plus de renseignements :

Champion Iron Limited

Michael Marcotte, CFA

Vice-président sénior au développement corporatif et aux marchés des capitaux

514-316-4858, poste 1128

Info@championiron.com

Pour plus de renseignements sur Champion Iron Limited, veuillez visiter notre site Web à l'adresse: www.championiron.com.

La diffusion du présent communiqué de presse a été autorisée par David Cataford, chef de la direction de Champion Iron Limited.